



POUR INFORMATION

Emploi expérimental des composants sanguins

Lettre aux clients n° 2012-01

**À TRANSMETTRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'HÔPITAL ET
AU DIRECTEUR MÉDICAL DE LA BANQUE DE SANG**

Le 09 janvier 2012

Madame, Monsieur

D'après les résultats des sondages réalisés auprès de notre clientèle, quelques hôpitaux ont utilisé les composants sanguins de certains donneurs à des fins de recherche, sans leur accord. La plupart des hôpitaux de notre clientèle respectent toutefois les normes canadiennes en matière de recherche sur les humains. Par la présente, nous tenons à informer ceux qui ne s'y conforment pas encore qu'il est interdit de mener des travaux de recherche sur des composants sanguins de la Société canadienne du sang sans le consentement des donneurs.

Notre organisation assure en effet aux donneurs de sang que les travaux expérimentaux dont leur sang, leurs composants sanguins, leurs renseignements personnels ou eux-mêmes feront l'objet seront régis par principes suivants :

- Les projets de recherche en question ne seront généralement autorisés par la Société canadienne du sang que s'ils portent sur sa mission;
- Ils seront étudiés par le comité de déontologie en matière de recherche de la Société canadienne du sang;
- Les chercheurs autorisés à utiliser des composants sanguins provenant de la Société canadienne du sang devront suivre ses procédures pour informer les donneurs de toute découverte portant à penser que leur santé est en jeu.

Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter les droits des donneurs. Lorsqu'ils viennent donner du sang, nous ne leur demandons bien évidemment pas leur consentement à ce que leur sang soit utilisé pour la recherche. Même si, dans des circonstances exceptionnelles, l'éthique ne semble pas imposer d'obtenir leur accord, il importe de communiquer l'intention des chercheurs à la Société canadienne du sang afin que son comité de déontologie puisse se forger une opinion sur la question.

Nous pouvons procurer aux chercheurs des composants sanguins en quantité limitée. Nous les invitons donc à nous contacter au sujet de leurs besoins à cet égard.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web (www.sang.ca), dans la rubrique « Hôpitaux ». Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le spécialiste de la liaison avec les hôpitaux ou le directeur médical de votre région.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La vice-présidente des affaires médicales et scientifiques et de la recherche,

Dana Devine, Ph. D.